

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Cette année, comme pour beaucoup d'autres, le travail de la commission a été considérablement allégé eu égard à la situation sanitaire et ses conséquences sur le déroulé des championnats.

Le premier travail de cette année a été la création d'un **règlement « COVID »**, établi en concertation avec la Commission Régionale Sportive et la Commission Régionale Médicale : L'objectif était de pouvoir donner un cadre réglementaire aux possibilités de report de match pour cause de COVID.

Le second travail a porté sur la **mise à jour des Statuts et du Règlement Intérieur** de la Ligue notamment pour avaliser la tenue de visio-conférences avec le même pouvoir décisionnaire qu'une réunion en présentiel.

Dans ses attributions principales, la CRSR doit contrôler que les clubs et les dirigeants respectent certaines **obligations réglementaires**. La Commission se félicite que pour la deuxième année consécutive, tous les clubs disposaient de dirigeants licenciés et de bureaux complets : félicitations à vous !

Pour ce qui est du contrôle des **obligations sportives**, compte tenu de la situation sanitaire et de l'arrêt prématuré des championnats, la commission a proposé de ne pas contrôler les obligations pour cette saison, proposition validée par le Comité Directeur de Ligue.

A l'heure où les préparatifs de la saison prochaine sont en plein essor, la Commission rappelle qu'elle est **à l'écoute de tous les clubs** qui présenteraient des difficultés quant à leurs obligations.

Elle reste également à disposition pour tout accompagnement d'ordre réglementaire.

Nicolas Le Boulaire
Président Commission Régionale des Statuts et des Règlements